



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 juillet 2019

Aux Assises nationales de la Protection de l'enfance, Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, annonce des premières mesures pour la réforme de l'aide sociale à l'enfance, fixe le cap et précise le calendrier

Adrien Taquet a prononcé le discours d'ouverture des Assises nationales de la protection de l'enfance, réunissant à Marseille l'ensemble des acteurs mobilisés.

S'articulant autour de trois piliers, le Pacte pour l'enfance sera annoncé à l'automne. Pour le pilier concernant l'aide sociale à l'enfance, il s'appuiera notamment sur la concertation organisée au printemps avec l'ensemble des parties prenantes, dont les rapports ont été remis au Secrétaire d'Etat la semaine dernière. Ils ont d'ores et déjà permis d'identifier des mesures parmi lesquelles :

- **Co-saisine de deux juges pour les décisions complexes liées à la protection de l'enfance**

Lorsqu'une décision difficile ou déterminante pour la vie de l'enfant devra être prise, deux juges seront co-saisis afin de garantir sa collégialité, sa pertinence et sa conformité avec les besoins de l'enfant.

- **Création d'indicateurs permettant de prendre en compte la parole des enfants dans l'évaluation de la qualité des procédures et des prises en charge liées à la protection de l'enfance**

La voix des enfants doit être mieux prise en compte, y compris pour améliorer les procédures dont ils font l'objet. Le point de vue de l'enfant doit être le point de départ pour améliorer l'aide sociale à l'enfance du 21^{ème} siècle.

- **Généralisation du programme « devoirs faits » et du soutien scolaire numérique pour les enfants protégés**

Une attention particulière sera portée dans le Pacte à venir pour que le programme « devoirs faits » bénéficient aux enfants protégés comme aux autres. Le dispositif de soutien scolaire numérique fonctionne déjà pour les enfants hospitalisés et permettra de soutenir les enfants de l'aide sociale à l'enfance face au décrochage scolaire et aux difficultés à l'école.

- **Création d'un album de vie qui réunira les souvenirs et photos de chaque enfant protégé**

Trop d'enfants de l'aide sociale à l'enfance perdent la mémoire de leur enfance faute de traces, de photos ou de souvenirs. La création d'un album de vie leur permettra d'en conserver pour le reste de leur vie et contribuera à ce que les enfants protégés se considèrent tels qu'ils sont : des enfants comme les autres.

Le Pacte pour l'enfance est composé de 3 piliers :

- Accompagnement à la parentalité autour des 1000 premiers jours de la vie de l'enfant
- La lutte contre les violences faites aux enfants
- La réforme de l'enfance protégée

Contact :

sec.presse.enfance@sante.gouv.fr